

COMMUNE DE SIERCK LES BAINS

Département de la
Moselle
Arrondissement de
Thionville

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus : 19

Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers
en fonction : 19

Sous la présidence de Mme HAMMOND Helen, Maire,

Nombre de conseillers
présents : 18

Présents : Mmes, MM, BUCHHEIT Pascal, BERCHEM Hélène, WECHTLER Christian, BEISEL Sylvie, GATEAU Benjamin, Adjoints, MAUJEAN Blandine, SCHMIDT Stéphane, BRANCO DE VERA Simone, SCHATZ Paul, REPPLINGER Marie-Pierre, DIAS Carlos, MAILLARD Anthony, DIECKMANN Jeanne, GERELLI David, FRANK-TURK Jessica, GEIMER Charles, BREIT Anne-Catherine, Conseillers Municipaux.

Convocation du
16.03.2026

Absents excusés : Mme MICHELETTA Dominique a donné procuration à BRANCO DE VERA Simone.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : M. GATEAU Benjamin

1 - Election du Maire

- Installation du nouveau Conseil Municipal

Le 20 mars 2026, les membres du conseil municipal proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Helen HAMMOND, Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

NOM	Prénom
HAMMOND	Helen
BUCHHEIT	Pascal
BERCHEM	Hélène
WECHTLER	Christian
BEISEL	Sylvie
GÂTEAU	Benjamin
MAUJEAN	Blandine
SCHMIDT	Stéphane

BRANCO DE VERA	Simone
SCHATZ	Paul
REPPLINGER	Marie-Pierre
DIAS	Carlos
MICHELETTA	Dominique
MAILLARD	Anthony
DIECKMANN	Jeanne Florence
GERELLI	David
FRANK-TURK	Jessica
GEIMER	Charles Robert
BREIT	Anne-Catherine

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Charles GEIMER, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire GATEAU Benjamin.

- Élection du maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 du code. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Madame HAMMOND Helen, 19 voix

Madame HAMMOND Helen, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages à l'issue du premier tour de scrutin, a été proclamée maire, et a été immédiatement installée par le président de séance.

2 – Fixation du nombre des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'approuver la création de cinq postes d'adjoints au maire.

3 – Election des Adjoints

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme HAMMOND Helen élue Maire, à l'élection des adjoints.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

A obtenu :

- Liste de M. BUCHHEIT Pascal : 19 (dix-neuf) voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. BUCHHEIT Pascal.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels que définis ci-dessous :

- 1^{er} adjoint : BUCHHEIT Pascal
- 2^{ème} adjoint : BERCHEM Hélène
- 3^{ème} adjoint : WECHTLER Christian
- 4^{ème} adjoint : BEISEL Sylvie
- 5^{ème} adjoint : GATEAU Benjamin